



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**

1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
Halifax
Nova Scotia
B3J 1T3
Bid Fax: (902) 496-5016

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Master Standing Offer (RMSO)
Offre à commandes maître régionale (OCMR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique
Acquisitions
1713 Bedford Row
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)
Halifax
Nova Scot
B3J 1T3

Title - Sujet RMSO - Highway Salt	
Solicitation No. - N° de l'invitation E6HAL-180005/A	Date 2018-07-26
Client Reference No. - N° de référence du client E6HAL-18-0005	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$HAL-409-10469
File No. - N° de dossier HAL-8-81080 (409)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-09-10	
Time Zone Fuseau horaire Atlantic Daylight Saving Time ADT	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Taylor, Kathie	Buyer Id - Id de l'acheteur hal409
Telephone No. - N° de téléphone (902)403-4837 ()	FAX No. - N° de FAX (902)496-5016
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF PUBLIC WORKS AND GOVERNMENT SERVICES CANADA AND/OR AGENCIES AS INDICATED ON DSS 942 CALL-UP (PLEASE UPDATE CITY/PROV/PC) XXX NOVA SCOTIA B3J1T3 Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
1.1 INTRODUCTION	3
1.2 SOMMAIRE	3
1.3 COMPTE RENDU	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	4
2.4 LOIS APPLICABLES	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	6
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	7
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	7
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	8
A. OFFRE À COMMANDES	8
6.1 OFFRE	8
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	8
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	9
6.5 RESPONSABLES	9
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	10
6.7 INSTRUMENT DE COMMANDE	10
6.8 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	11
6.9 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	11
6.10 ATTESTATIONS	11
6.11 LOIS APPLICABLES	11
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	11
6.1 BESOIN	11
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	11
6.3 DURÉE DU CONTRAT	12
6.4 PAIEMENT	12
6.5 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION	12
6.6 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	13
ANNEXE « A » BESOIN	14
ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT	15

Solicitation No. - N° de l'invitation
E6HAL-180005/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E6HAL-18-0005

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal409
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

<u>ANNEXE « C »</u>	INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	21
<u>ANNEXE « D »</u>	<u>RAPPORTS D'UTILISATION</u>	22

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Partie 1 | Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations: comprend les attestations à fournir; |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances: comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :

7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

Offre à commandes principale et régionale consistant à fournir et à livrer, selon la demande, du chlorure de sodium (sel gemme) doté d'un agent antiagglomérant et du sel de voirie en vrac de grosseur moyenne à divers ministères et organismes fédéraux dans les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse Nouvelle-Écosse, ce qui comprend l'île du Cap-Breton. Cette exigence est pour une période de deux ans, avec option d'un (1) an.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

La présente DOC permet aux offrants d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leurs offres. Les offrants doivent consulter la partie 2 de la DOC, Instructions à l'intention des offrants, et la partie 3 de la DOC, Instructions pour la préparation des offres, pour obtenir de plus amples renseignements sur le recours à cette méthode.

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document 2006 (2018-05-22) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Nouvelle-Écosse et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Si l'offrant choisit d'envoyer son offre par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des Instructions uniformisées 2006 incorporées par référence. Les offrants doivent soumettre leur offre dans une transmission unique. Le service Connexion postel a la capacité de transmettre plusieurs documents par transmission, jusqu'à un maximum de 1 Go par document.

Canada demande que les documents soient identifiés, groupés et présentés en sections distinctes comme suit :

- Section I : Offre technique
- Section II : Offre financière
- Section III : Attestations
- Section IV : Renseignements supplémentaires

Si l'offrant choisit de transmettre son offre sur papier, le Canada demande que l'offre soit présentée en sections distinctes, comme suit :

- Section I : offre technique (un copie papier)
- Section II : offre financière (un copie papier)
- Section III: attestations (un copie papier).

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de l'exemplaire papier, le libellé de l'exemplaire papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Si l'offrant fournit simultanément plusieurs copies de son offre à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants doivent indiquer la conformité à l'annexe A - Énoncé des travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe A, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 évaluation technique

Critères techniques obligatoires conformément à l'annexe A, Exigence

4.1.2 évaluation financière

Le prix de l'offre sera évalué en dollars canadiens, taxes applicables en sus, destination FAB, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

4.2 L'évaluation du prix

Les prix indiqués à l'annexe B – Base de paiement, seront évaluées comme suit :

Le prix calculé est la qté annuelle estimée de l'article multiplié par le prix ferme par année pour les années un et deux, plus une année d'option, pour un total de trois (3) ans.

Pour chaque région, le prix global évalué (taxes applicables en sus) sera le prix total de la période de trois (3) ans.

4.3 Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable.

Le Canada peut émettre jusqu'à deux (2) offres à commandes principales et régionales à l'intention des offrants qui satisfont à tous les critères de exigences de la demande d'offre à commandes principale et régionale, puisque les offrants pourrait ne pas être en mesure de couvrir les deux régions.

L'offre conforme ayant le prix évalué le plus bas par région sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

Toutefois, si l'évaluation financière démontre qu'il n'est pas avantageux d'émettre des offres à commandes multiples, nous nous réservons le droit de recommander la délivrance d'une offre à commandes en fonction du prix global le plus bas prix évalué dans l'ensemble.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut à remplir l'une de ses obligations prévues dans le cadre de tous contrats subséquents, s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre peut être déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou constituer un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension \(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html\)](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), l'offrant doit présenter avec son offre la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

6.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe « A ».

6.2 Sécurité

6.2.1 Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2005 \(2017-06-21\), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.](#)

6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent

comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe «D ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

- Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;
- Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
- Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
- Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

La période de passation des commandes subséquentes à l'offre à commandes est du 1er octobre 2018 au 30 septembre 2020.

6.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour une période supplémentaire d'un an, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Kathie Taylor
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
1713 Bedford Row
Halifax, NS B3J 1T3
Téléphone : 902-403-4837
Télécopieur 902-496-5016
Courriel : kathie.taylor@pwgsc.gc.ca

Solicitation No. - N° de l'invitation
E6HAL-180005/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E6HAL-18-0005

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal409
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.5.3 Représentant de l'offrant

Nom :

Titre :

Co. :

Adresse :

Téléphone :

Télécopieur :

Courriel :

6.6 Utilisateurs désignés

Les utilisateurs désignés autorisés à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes comprennent :

Région « A » :

Service correctionnel du Canada, établissement de l'Atlantique à Renous, au Nouveau-Brunswick;
Service correctionnel du Canada, établissement Westmorland, Dorchester, au Nouveau-Brunswick;
ministère de la Défense nationale, Oromocto (Nouveau-Brunswick);
Parcs Canada, le parc national Fundy à Alma (Nouveau-Brunswick)

Région « B » :

Service correctionnel du Canada, établissement de Springhill, à Springhill (Nouvelle-Écosse)
ministère de la Défense nationale, à la 14e Escadre Greenwood (Nouvelle-Écosse)
ministère de la Défense nationale, Willow Park, la Citadelle d'Halifax, en Nouvelle-Écosse
ministère de la Défense nationale, Édifice 159, magazine de Bedford, en Nouvelle-Écosse
ministère de la Défense nationale de la 12e Escadre Shearwater, Nouvelle-Écosse
Parcs Canada, grand anse, Pleasant Bay / parc des Hautes-Terres-du-Cap-Breton (Nouvelle-Écosse)

6.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire *PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes*.

6.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 100,000\$ (taxes applicables incluses).

6.9 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquentes à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales 2010A (2018-06-21), Conditions générales – biens, complexité moyenne
- e) l'Annexe A, besoin
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'offre de l'offrant en date du _____ (*insérer la date de l'offre*),

6.10 Attestations

6.10.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

6.11 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Nouvelle-Ecosse, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquentes à l'offre à commandes.

7.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquentes à l'offre à commandes.

7.2 Clauses et conditions uniformisées

7.2.1 Conditions générales

2010A (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

Intérêt sur les comptes en souffrance, article 16, de 2010A (2018-06-21) Conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

7.2.2 Clauses du Guide des CUA

Listes de prix - M3000C (2006-08-15)

7.3 Durée du contrat

7.3.1 Date de livraison

La livraison doit être effectuée dans les quarante-huit (48) heures suivant la réception d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

7.4 Paiement

7.4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisé(s) dans l'annexe B. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

H1000C (208-05-12) Paiement unique

7.4.2 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

7.5 Instructions pour la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la commandes subséquentes (942) soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

Solicitation No. - N° de l'invitation
E6HAL-180005/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E6HAL-18-0005

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal409
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

7.6 Clauses du *Guide des CCUA*

A9062C (2011-05-16) Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes
A9068C (2010-01-11) Règlements concernant les emplacements du gouvernement
G1005C (2016-01-28) Assurances

Solicitation No. - N° de l'invitation
E6HAL-180005/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E6HAL-18-0005

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal409
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Annexe « A » BESOIN

Offre à commandes principale et régionale consistant à fournir et à livrer, selon la demande, du chlorure de sodium (sel gemme) doté d'un agent antiagglomérant et du sel de voirie en vrac à divers ministères et organismes fédéraux dans les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, ce qui comprend l'île du Cap-Breton, de 01 septembre 2018 au 30 septembre 2020, avec un option de renouvellement d'un an.

Région « A » :

Service Correctionnel du Canada, Institution de l'Atlantique à Renous au Nouveau-Brunswick
Service Correctionnel du Canada, Institution Westmorland à Dorchester au Nouveau-Brunswick
Ministère de la Défense Nationale à Oromocto au Nouveau-Brunswick
Parcs Canada, parc national du Canada Fundy à Alma au Nouveau-Brunswick

Région « B » :

Service Correctionnel du Canada, Institution Springhill à Springhill en Nouvelle-Écosse
ministère de la Défense nationale, à la 14e Escadre Greenwood (Nouvelle-Écosse)
ministère de la Défense nationale, Willow Park, la Citadelle d'Halifax, en Nouvelle-Écosse
ministère de la Défense nationale, Édifice 159, magazine de Bedford, en Nouvelle-Écosse
ministère de la Défense nationale de la 12e Escadre Shearwater, Nouvelle-Écosse
Parcs Canada, grand anse, Pleasant Bay / parc des Hautes-Terres-du-Cap-Breton (Nouvelle-Écosse)

La livraison doit être effectuée dans les quarante-huit (48) heures suivant la réception d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Le sel doit être conforme à la norme CAN/CGSB 15-9-92, Chlorure de sodium pour déglacer les chaussées, datée de novembre 1992.

ANNEXE B BASE DE PAIEMENT

Le prix de la soumission devra être exprimé en dollars canadiens, taxe sur les produits et services ou taxe de vente harmonisée non comprise, destination FAB, frais de livraison compris et droits de douane canadiens et taxes d'accise compris.

Un maximum de deux conventions d'offre à commandes peut être émis.

Les entreprises doivent soumissionner sur tous les articles par région dans le format demandé ou votre offre sera jugée non recevable.

Les limites de poids imposées par la province devant être abaissées le 1er janvier, veuillez indiquer la quantité minimale à commander, avant le 31 décembre et après le 1er janvier.

Il n'y aura pas de marge pour les suppléments carburant. Tous les coûts devront être pris en compte dans le prix unitaire, conformément aux barèmes de prix.

Les estimations des quantités nécessaires ne sont données qu'aux fins d'évaluation.

Veuillez calculer le prix pour chaque ligne d'après la formule suivante: (A)x(B) = (C)

Région « A »

L'année un

DESC.	DESTINATION FAB	Unité	Utilisation annuelle estimative (A)	prix unitaire (B)	PRIX TOTAL (C)	QTÉ MINIMALE (non évalué)
Chlorure de sodium comme détaillé à l'annexe A	Service Correctionnel du Canada Institution Atlantique Renous N.-B. <i>(le point de livraison exact sera indiqué lors de la commande)</i>	tm	200	\$	\$	Jusqu'au 31 déc. Après le 1 ^{er} janv.
	Service Correctionnel du Canada Institution Westmorland 4902A rue Main Dorchester (N.-B.) E4K 2Y9	tm	300	\$	\$	Jusqu'au 31 déc. Après le 1 ^{er} janv.
	Ministère de la Défense Nationale Les produits doivent être livrés au bâtiment B-18, à divers ateliers, au centre de service des logements familiaux ou à divers emplacement de la Base de soutien de la 5 ^e Division du Canada Gagetown à Oromocto (N.-B.). Le point de	tm	500	\$	\$	Jusqu'au 31 déc. Après le 1 ^{er} janv.

DESC.	DESTINATION FAB	Unité	Utilisati on annuelle estimati ve (A)	prix unitaire (B)	PRIX TOTAL (C)	QTÉ MINIMALE (non évalué)
	livraison sera indiqué lors de la commande.					
	Parcs Canada Parc national Fundy Maintenance Compound Cabane à sel 38 chemin Service Route 144, Alma (N.-B.) E4H 4Y2	tm	500	\$	\$	Jusqu'au 31 déc. Après le 1er janv.

Année deux

DESC.	DESTINATION FAB	Unité	Utilisati on annuelle estimati ve (A)	prix unitaire (B)	PRIX TOTAL (C)	QTÉ MINIMALE (non évalué)
Chlorure de sodium comme détaillé à l'annexe A	Service Correctionnel du Canada Institution Atlantique Renous N.-B. (<i>le point de livraison exact sera indiqué lors de la commande</i>)	tm	200	\$	\$	Jusqu'au 31 déc. Après le 1er janv.
	Service Correctionnel du Canada Institution Westmorland 4902A rue Main Dorchester (N.-B.) E4K 2Y9	tm	300	\$	\$	Jusqu'au 31 déc. Après le 1er janv.
	Ministère de la Défense Nationale Les produits doivent être livrés au bâtiment B-18, à divers ateliers, au centre de service des logements familiaux ou à divers emplacement de la Base de soutien de la 5 ^e Division du Canada Gagetown à Oromocto (N.-B.). Le point de livraison sera indiqué lors de la commande.	tm	500	\$	\$	Jusqu'au 31 déc. Après le 1er janv.
	Parcs Canada Parc national Fundy Maintenance Compound Cabane à sel 38 chemin Service Route 144, Alma (N.-B.) E4H 4Y2	tm	500	\$	\$	Jusqu'au 31 déc. Après le 1er janv.

Troisième année

DESC.	DESTINATION FAB	Unité	Utilisati on annuelle estimati ve (A)	prix unitaire (B)	PRIX TOTAL (C)	QTÉ MINIMALE (non évalué)
Chlorure de sodium comme détaillé à l'annexe A	Service Correctionnel du Canada Institution Atlantique Renous N.-B. <i>(le point de livraison exact sera indiqué lors de la commande)</i>	tm	200	\$	\$	Jusqu'au 31 déc. Après le 1 ^{er} janv.
	Service Correctionnel du Canada Institution Westmorland 4902A rue Main Dorchester (N.-B.) E4K 2Y9	tm	300	\$	\$	Jusqu'au 31 déc. Après le 1 ^{er} janv.
	Ministère de la Défense Nationale Les produits doivent être livrés au bâtiment B-18, à divers ateliers, au centre de service des logements familiaux ou à divers emplacement de la Base de soutien de la 5 ^e Division du Canada Gagetown à Oromocto (N.-B.). Le point de livraison sera indiqué lors de la commande.	tm	500	\$	\$	Jusqu'au 31 déc. Après le 1 ^{er} janv.
	Parcs Canada Parc national Fundy Maintenance Compound Cabane à sel 38 chemin Service Route 144, Alma (N.-B.) E4H 4Y2	tm	500	\$	\$	Jusqu'au 31 déc. Après le 1 ^{er} janv.

Prix évalué total (année un) : _____ \$

Prix évalué total (année deux) : _____ \$

Prix évalué total (année trois) : _____ \$

Prix total estimé (Région A) : _____ \$

Région « B »

L'année un

DESC.	DESTINATION FAB	Unité	Utilisati on annuelle estimati ve (A)	prix unitaire (B)	PRIX TOTAL (C)	QTÉ MINIMALE
Chlorure de sodium comme détaillé à l'annexe A	Service Correctionnel du Canada Institution Springhill 330 rue McGee Springhill (N.-É.) B0M 1X0	tm	500	\$	\$	Jusqu'au 31 déc. Après le 1 ^{er} janv.
	Vallée de l'Annapolis p.ex.: MDN 14 ^e Escadre Greenwood	tm	300	\$	\$	Jusqu'au 31 déc. Après le 1 ^{er} janv.
	Région d'Halifax p.ex.: MDN , Willow Park, Citadelle d'Halifax, etc.	tm	1000	\$	\$	Jusqu'au 31 déc. Après le 1 ^{er} janv.
	Bâtiment 159 du MDN /Entrepôt de Bedford (N.-É.)	tm	400	\$	\$	Jusqu'au 31 déc. Après le 1 ^{er} janv.
	MDN 12 ^e Escadre Shearwater (N.-É.)	tm	500	\$	\$	Jusqu'au 31 déc. Après le 1 ^{er} janv.
	Grand Anse, Pleasant Bay/ Parc national des Hautes- Terres-du Cap-Breton (N.- É.)	tm	2000	\$	\$	Jusqu'au 31 déc. Après le 1 ^{er} janv.

Année deux

DESC.	DESTINATION FAB	Unité	Utilisati on annuelle estimati ve (A)	prix unitaire (B)	PRIX TOTAL (C)	QTÉ MINIMALE
Chlorure de sodium comme	Service Correctionnel du Canada Institution Springhill	tm	500	\$	\$	Jusqu'au 31 déc.

DESC.	DESTINATION FAB	Unité	Utilisati on annuelle estimati ve (A)	prix unitaire (B)	PRIX TOTAL (C)	QTÉ MINIMALE
détaillé à l'annexe A	330 rue McGee Springhill (N.-É.) B0M 1X0					Après le 1 ^{er} janv.
	Vallée de l'Annapolis p.ex.: MDN 14 ^e Escadre Greenwood	tm	300	\$	\$	Jusqu'au 31 déc. Après le 1 ^{er} janv.
	Région d'Halifax p.ex.: MDN, Willow Park, Citadelle d'Halifax, etc.	tm	1000	\$	\$	Jusqu'au 31 déc. Après le 1 ^{er} janv.
	Bâtiment 159 du MDN/Entrepôt de Bedford (N.-É.)	tm	400	\$	\$	Jusqu'au 31 déc. Après le 1 ^{er} janv.
	MDN 12 ^e Escadre Shearwater (N.-É.)	tm	500	\$	\$	Jusqu'au 31 déc. Après le 1 ^{er} janv.
	Grand Anse, Pleasant Bay/ Parc national des Hautes- Terres-du Cap-Breton (N.- É.)	tm	2000	\$	\$	Jusqu'au 31 déc. Après le 1 ^{er} janv.

Troisième année

DESC.	DESTINATION FAB	Unité	Utilisati on annuelle estimati ve (A)	prix unitaire (B)	PRIX TOTAL (C)	QTÉ MINIMALE
Chlorure de sodium comme détaillé à l'annexe A	Service Correctionnel du Canada Institution Springhill 330 rue McGee Springhill (N.-É.) B0M 1X0	tm	500	\$	\$	Jusqu'au 31 déc. Après le 1 ^{er} janv.

DESC.	DESTINATION FAB	Unité	Utilisati on annuelle estimati ve (A)	prix unitaire (B)	PRIX TOTAL (C)	QTÉ MINIMALE
	Vallée de l'Annapolis p.ex.: MDN 14 ^e Escadre Greenwood	tm	300	\$	\$	Jusqu'au 31 déc. Après le 1 ^{er} janv.
	Région d'Halifax p.ex.: MDN, Willow Park, Citadelle d'Halifax, etc.	tm	1000	\$	\$	Jusqu'au 31 déc. Après le 1 ^{er} janv.
	Bâtiment 159 du MDN/Entrepôt de Bedford (N.-É.)	tm	400	\$	\$	Jusqu'au 31 déc. Après le 1 ^{er} janv.
	MDN 12 ^e Escadre Shearwater (N.-É.)	tm	500	\$	\$	Jusqu'au 31 déc. Après le 1 ^{er} janv.
	Grand Anse, Pleasant Bay/ Parc national des Hautes- Terres-du Cap-Breton (N.- É.)	tm	2000	\$	\$	Jusqu'au 31 déc. Après le 1 ^{er} janv.

Prix évalué total (année un) : _____ \$

Prix évalué total (année deux) : _____ \$

Prix évalué total (année trois) : _____ \$

Prix total estimé (Région « B ») : _____ \$

Solicitation No. - N° de l'invitation
E6HAL-180005/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
E6HAL-18-0005

Amd. No. - N° de la modif.
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
hal409
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

ANNEXE C
de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

